

Bulletin de liaison

EDITO

Chers adhérents,

Le bulletin de l'été arrive enfin dans vos boîtes aux lettres, car l'été est synonyme de vacances et chaque administrateur a aussi le droit de prendre des vacances. C'est pourquoi il n'y a pas de permanences à l'association jusqu'à la fin du mois d'août tant à Lorient qu'à Vannes.

Le festival interceltique de Lorient, quant à lui, tourne à plein régime avec une équipe accessibilité bien rodée avec chaque année des efforts qui sont faits pour davantage d'accessibilité sur les lieux de spectacle. C'est encourageant et Cécile devient une cheville ouvrière indispensable dans l'organisation des créneaux des bénévoles sur l'ensemble des sites du festival marquant ainsi auprès de la direction du FIL l'engagement des bénévoles pour que ce festival soit de plus en plus inclusif.

La rentrée associative va démarrer très fort avec le forum des associations le 6 septembre à Lorient et à Vannes, c'est l'occasion pour chaque adhérent de nous rendre visite ou de donner un peu de son temps pour la présence sur le stand de l'association avec un binôme aguerri aux questions généralement posées par le public lors de ces manifestations. C'est donc un temps de formation que vous pouvez saisir pour développer vos compétences et vous faire confiance dans vos connaissances sur la déficience auditive.

Jeanne GUIGO a annoncé son retrait de l'association dès le mois de septembre pour une retraite bien méritée. Chacun sait le temps qu'elle a consacré à l'association depuis sa création pendant plus de 25 ans, ce qui a contribué à la pérennité d'Oreille et Vie. Nous lui devons tous les combats gagnés pour que la déficience auditive soit reconnue dans le champ du handicap avec les droits issus de cette législation, qu'elle en soit ici remerciée au nom de chacun d'entre nous. Aucun des administrateurs actuels ne peut donner autant de temps à l'association comme l'a fait Jeanne. L'association fonctionne avec trop peu de personnes fiables dans la durée. Elle reste très fragile et ne pourra poursuivre ses missions qu'avec l'engagement de chacun d'entre vous. Le bénévolat associatif traverse une forte crise qui menace tout le secteur même les associations les plus renommées. Si vous souhaitez qu'Oreille et Vie traverse les prochaines décennies, rejoignez-nous maintenant, après il sera trop tard...

La fin de l'année 2025 et l'année 2026 seront donc consacrées à la réorganisation du fonctionnement de l'association et le bureau actuel a décidé d'y consacrer toute son énergie. Il y aura donc probablement moins de temps de convivialité entre les adhérents, la priorité étant donnée à la poursuite du fonctionnement administratif d'Oreille et Vie

Au plaisir de vous rencontrer,

Nelly SEBTI – Présidente

Sommaire

Journée Accessibilité à Rennes le 5 juin	2
Présentation Auracast, ACTION AVEC Surdifrance	5
1. AURACAST™ : Une nouvelle technologie audio au service de tous en plein déploiement	5
2. LES INQUIETUDES ET LIMITES DE LA TECHNOLOGIE AURACAST (OREILLE ET VIE en collaboration avec la fédération SURDIFRANCE)	7
3. TEMOIGNAGES	9
Accessibilité « France.tv »	10
Activités Adhérents	12
Randonnée contée en mai	12
Week-end inter associations à Brest	14
Visite Musée de Vannes en juin	15
Agenda	16

JOURNEE ACCESSIBILITE A RENNES LE 5 JUIN

20 ans après la **loi du 11 février 2005** qui garantit l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap, les **Assises de l'Accessibilité** ont permis à la fois de questionner les besoins des personnes en situation de handicap mais aussi de mettre en évidence le décalage entre les normes, les usages et les actes réels.

3 administratrices d'Oreille-et-Vie étaient présentes ainsi que Jeanne Guigo qui a témoigné sur **l'Accès aux Services**, voici le texte de son intervention :

« Présentation

Je suis née entendants il y a bientôt 83 ans. J'ai subi ma première opération d'oreille pour mastoïdite en 1946, j'avais 4 ans, et ma vie a été marquée par le suivi des oreilles. J'avais une bonne oreille qui m'a permis de faire des études normales jusqu'au CAPES et d'enseigner.

EN 1987, à 45 ans la bonne oreille s'est cophosée (brutalement). J'ai alors connu le premier appareillage sur l'oreille déficiente depuis 1946. 19 ans plus tard je perdais les restes auditifs de cette oreille et me retrouvais, en moins d'une heure, sourde totale. J'ai eu la chance de bénéficier d'un implant cochléaire 6 mois plus tard puis d'un second implant au bout de 3 ans.

Très vite (dès 1988) je me suis tournée vers les associations existantes correspondant à ma situation de malentendante oraliste. Avec quelques-uns nous en avons fondé une dans le Morbihan : l'ARDDS 56 devenue Oreille et Vie en 1998, ce qui m'a conduite à une responsabilité nationale. J'ai ainsi beaucoup travaillé à l'accessibilité pour les personnes en situation de surdité « oralistes », sans négliger les signants. Et j'ai participé, et participe encore, à bien des commissions d'accessibilité, y compris départementales.

L'expérience, les témoignages m'amènent à deux constats préalables :

- La surdité, notamment celle des oralistes, est mal connue pour ne pas dire méconnue du grand public et très souvent de nos interlocuteurs, et combien croient que des appareils redonnent de bonnes oreilles : « Mettez des appareils ! » ;
- L'inclusion suppose des moyens techniques souvent inconnus ou mal réglés : les techniciens eux-mêmes manquent de formation ; j'ai encore pu le mesurer lors de la dernière conférence d'Oreille et Vie le 13 mars dernier.

Qu'attendre comme accessibilité dans les services publics : banque, santé, autres services publics... ?

Où qu'elles se rendent, où qu'elles appellent quand elles arrivent à téléphoner, les personnes malentendantes ou sourdes ont une inquiétude permanente : est-ce que je vais comprendre ? Et cela commence dans la salle d'attente : combien se font passer leur tour car elles n'ont pas entendu leur nom. Si elles prévoient d'être accompagnées, tout risque de se passer entre l'accompagnant et l'accueillant : l'échange est tellement plus facile entre bien entendants ! Pour ma part, après une expérience malheureuse chez un médecin où tout se passait entre mon accompagnant et le praticien, je fais toutes mes démarches seule, et je l'ai fait dans la période où je n'entendais rien.

Nous attendons donc d'abord de l'interlocuteur une parole posée, bien articulée, le regard porté vers la personne à renseigner, éventuellement que ce qui n'est pas compris soit écrit.

Si la personne communique en langue des signes et n'est pas accompagnée, il existe des services en ligne qui peuvent assurer l'interprétariat. En connaît-on ?

Un **équipement des guichets** est inscrit dans les obligations (arrêtés de 12/2014 et 04/2017) Il est assez rare que je repère le logo oreille barrée avec T signe d'un équipement de type induction magnétique et même alors je ne suis pas sûre que l'appareil marche ou que l'accueillant en ait eu le mode d'emploi. Bien sûr je demande à m'en servir et selon la réponse de l'interlocuteur il n'est pas rare que j'en explique le fonctionnement. Quand ça marche tout se déroule mieux pour moi et pour l'hôte d'accueil : ce sont les deux qui bénéficient de l'équipement.

Mais le plus souvent l'accueil n'est qu'un passage informatif. En fait l'essentiel se passe dans un bureau, un cabinet médical, une salle de réunion ou de conférence. Les textes sont bien

légers quant aux obligations d'équipements de ces locaux. Je ne peux les reprendre mais j'affirme qu'ils ne sont pas adaptés à la réalité. Et ils sont muets sur les besoins en écrit et en langue des signes dans les services.

Il me faut faire un point sur la **boucle d'induction magnétique**. Quoiqu'en disent les audioprothésistes et en amont les fabricants d'appareils auditifs, cette technique reste la seule qui permette une accessibilité collective. Toute personne appareillée avec des prothèses pourvues d'une programme « T », et bien réglées, peuvent bénéficier de toute installation de boucle d'induction magnétique (elle-même bien réglée). La technologie Bluetooth, avec le système Auracast, est présentée par le professionnel comme étant maintenant la solution. Nous, en associations, nous disons non : il faut, en plus des appareils, un smartphone avec un certain niveau de performance. Je pensais que le mien était suffisant, eh bien non ! Pour avoir le Bluetooth il me faut en changer ! Est-ce de l'accessibilité universelle ?

Comme toute la population, nous devons faire face aux évolutions dans les services dont la dématérialisation. L'Internet n'apporte pas une difficulté particulière aux personnes en situation de surdité et France Services s'étend. Mais les lieux d'accueils sont-ils accessibles ?

Il y a **l'accès au téléphone**. Le relais téléphonique est très mal connu des sourds oralistes, beaucoup mieux des signants, et difficile d'accès. Et quel relai pour ces plateformes où on entend « si... tapez 1 » « si... tapez 2 » ... Pour ma part le plus souvent j'essaie de deviner un numéro qui me renvoie vers un opérateur et j'explique ma situation de sourde. En général ça marche. La loi numérique du 7/10/2016 et son article 105 restent à mettre en œuvre !

Pour conclure je peux témoigner d'une amélioration de l'accessibilité, notamment là où les associations sont présentes, mais on est loin d'une réelle inclusion. Et il faudrait revoir les obligations pour qu'elles soient mieux adaptées aux besoins et à la variété des surdités. En particulier il ne faut pas oublier ceux et celles qui ne peuvent être appareillés ou pour lesquels les appareils ne permettent pas la compréhension.



PRESENTATION AURACAST, ACTION AVEC SURDIFRANCE

De nombreuses questions se posent sur l'arrivée d'Auracast dans les années à venir, que ce soit au niveau technologie et adaptations nécessaires, mais aussi au niveau des coûts potentiellement générés par la mise à niveau de nos implants, prothèses ou téléphones et de leur prise en charge.

Une réunion de présentation d'Auracast a été réalisée en visio à la demande de Nelly Sebti avec M. GOYON, Directeur de la société AVITSAM, (spécialiste en boucles magnétiques et dispositif Auracast) et Yann GRISET, Président de Surdifrance.

Vous trouverez, ci-dessous :

- 1) Une présentation d'Auracast émanant de Surdifrance et dont les éléments sont consultables sur le site de la Fondation de l'Audition.
- 2) Une réflexion sur les limites d'Auracast pour les malentendants avec surdité sévère, rédigée par Nelly Sebti à la suite de la visio et comprenant 2 témoignages d'adhérentes.

Nelly Sebti ayant alerté la MDA lors de la dernière CDAPH à la MDA en juin, elle a communiqué ces éléments au président de la MDA Morbihan accompagnés de 2 courriers rédigés par Surdifrance qui s'associe pleinement à cette démarche. Ces courriers sont destinés à la CNSA (Caisse Nationale Solidarité Autonomie) et à la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) pour les alerter sur les conditions de développement de cette technologie et pour limiter la surconsommation imposée par les fabricants de prothèses auditives et d'implants cochléaires. (Les courriers ne sont pas joints au bulletin, ils peuvent être disponibles sur demande).

1. AURACAST™ : Une nouvelle technologie audio au service de tous en plein déploiement



Pensée pour tous les publics, la technologie Auracast™ promet de transformer notre façon d'accéder au son, dans les lieux publics comme dans la sphère privée.

Issue du nouveau standard Bluetooth Low Energy Audio, elle marque une rupture avec les systèmes traditionnels, en diffusant un son accessible à chacun, sans configuration complexe. **Portée par la Bluetooth Special Interest Group (SIG), indépendante du secteur de l'audioprothèse**, Auracast™ amorce un changement de paradigme : celui d'un audio universel, fluide et réellement inclusif. Explications.

Qu'est-ce qu'Auracast™ ?

Auracast™ repose sur le standard Bluetooth LE Audio et permet, contrairement au Bluetooth classique, de diffuser un signal audio vers un nombre illimité d'appareils compatibles (casques, écouteurs, aides auditives, smartphones), sans appairage préalable.

La connexion s'opère comme sur un réseau Wi-Fi : il suffit de sélectionner la source audio disponible dans l'environnement. Résultat ? Une écoute partagée, personnalisable et simplifiée, avec une consommation d'énergie réduite, ce qui prolonge l'autonomie des appareils.

À la différence des boucles magnétiques, qui nécessitent une infrastructure physique et une position T dans les aides auditives, Auracast™ permet une accessibilité audio élargie, avec une qualité sonore améliorée et une souplesse d'usage.

Une innovation pensée pour tous

Conçue selon les principes de conception universelle, Auracast™ ne se limite pas aux seules personnes malentendantes. Elle vise à faciliter l'accès au son pour tous, que ce soit dans les lieux publics ou dans la sphère privée. Quelques cas d'usage :

- **Dans un musée, une gare ou une salle de spectacle** : chaque visiteur peut accéder à l'audio ambiant via ses propres écouteurs ou aides auditives compatibles.
- **Dans les lieux publics équipés d'écrans silencieux** (aéroports, salles d'attente, salles de sport) : chacun peut écouter le son des téléviseurs via son propre dispositif.
- **À domicile ou en petit groupe** : un film, une visioconférence ou de la musique peuvent être partagés facilement, sans fil ni configuration complexe.

Avec une portée pouvant aller jusqu'à 100 mètres (avec antenne dédiée), contre 10 mètres pour le Bluetooth classique, Auracast™ change l'échelle de l'accessibilité sonore.

Une adoption progressive et adaptable

La technologie est actuellement en cours de déploiement progressif dans divers lieux publics. Les fabricants s'engagent aussi : de nombreuses aides auditives, écouteurs et smartphones de nouvelle génération intègrent désormais Auracast™.

Et pour les équipements existants ? Des solutions de rétrocompatibilité sont en développement : des dongles pour téléphones, ordinateurs, tablettes, ou encore des adaptateurs pour les systèmes de sonorisation. De quoi permettre une mise à jour progressive des lieux sans avoir à tout remplacer. *(Un dongle (ou sentinelle) est un composant matériel se branchant sur les ordinateurs ou les téléviseurs, généralement sur un port d'entrées-sorties.)*

L'installation requiert très peu de passages de câbles. Elle s'intègre facilement, y compris dans des sites classés Monuments Historiques. Dans certains cas, elle peut même être mise en place sur un pied télescopique mobile.

- Maurice Goyon, AVITSAM, installateur expert en accessibilité auditive

Cette transition s'accompagne nécessairement d'une cohabitation temporaire avec les boucles magnétiques, toujours largement utilisées. L'important sera de veiller à maintenir l'accessibilité pour tous, quelle que soit la technologie utilisée.

Quels bénéfices pour les personnes sourdes ou malentendantes ?

Pour les personnes concernées par une perte auditive, Auracast™ apporte de nombreux avantages :

- **Une écoute directe et sans interférence**, même dans les environnements bruyants.

- Une moindre dépendance à des installations spécialisées parfois absentes de certains lieux.
- **Une compatibilité croissante avec des objets du quotidien**, comme les écouteurs et smartphones, renforçant l'autonomie et réduisant la stigmatisation.

Autre atout : il est recommandé de changer d'appareils auditifs tous les 5 ans. À chaque renouvellement, Auracast™ pourra être intégré, accélérant son adoption.

En parler avec son audioprothésiste

Il est recommandé de parler de ces solutions avec son audioprothésiste : la position T pour les boucles magnétiques, les dispositifs Auracast™, ou les nouveaux protocoles Bluetooth LE Audio sont autant de points à explorer lors du choix ou du renouvellement d'un appareillage (tous les 4 à 6 ans).

Boucles magnétiques et Auracast : opposition ou complémentarité ?

La boucle magnétique reste efficace, notamment parce qu'elle ne nécessite pas de récepteur individuel si l'aide auditive est compatible. Mais elle est plus longue à installer. Auracast™, à l'inverse, est plus rapide à déployer et plus flexible.

- Maurice Goyon, AVITSAM, installateur expert en accessibilité auditive.

Des solutions hybrides existent :

Le système que je recommande pour les lieux ouverts au public combine un émetteur Auracast™ et des récepteurs individuels avec collier magnétique. On assure ainsi le respect des normes actuelles, tout en se positionnant dès maintenant pour l'arrivée d'Auracast™ comme technologie dominante.

- Maurice Goyon, AVITSAM, installateur expert en accessibilité auditive.

Pour les personnes qui n'utilisent ni l'un ni l'autre de ces systèmes — et elles sont nombreuses — il est également pertinent de proposer des solutions individuelles : récepteurs audios dans lesquels on peut brancher un casque ou un accessoire personnel connecté en Bluetooth aux aides auditives.

2. LES INQUIETUDES ET LIMITES DE LA TECHNOLOGIE AURACAST (OREILLE ET VIE en collaboration avec la fédération SURDIFRANCE)

Les technologies pour les appareils auditifs et les implants cochléaires évoluent constamment notamment pour favoriser le lobbying des fabricants avec le désir de développer leurs marges commerciales avec de nouveaux produits qui rendent prématurément obsolètes les anciens pourtant encore fonctionnels. D'ici 4 à 5 ans, tous les appareils auditifs auront la technologie Auracast intégrée.

Les constats :

Suppression de la BIM (boucle à induction magnétique)

La BIM est parfois supprimée dans les nouvelles prothèses auditives par de nombreux fabricants. Bien que la Suisse et l'Allemagne aient 80 % des ERP équipés avec la BIM et que la fabrication des prothèses auditives s'exerce sur un plan international, il y a un réel risque de perdre cette technologie s'il n'y a pas de pression réalisée sur les fabricants pour maintenir ce dispositif qui est largement utilisé par les malentendants atteints de surdité moyenne à profonde.

Auracast : nouvelle technologie sur le marché d'ici 5 ANS

Auracast ne doit pas supplanter la BIM, les 2 technologies doivent pouvoir être utilisées par les personnes malentendantes appareillées en fonction de la composition technique de leur équipement (BIM ou Bluetooth)

- **Auracast en utilisation individuelle** : utiliser l'application Auracast implique d'avoir un smartphone (Samsung à partir du S 24), ce qui impliquera que nombreux malentendants ne pourront pas bénéficier de cette technologie sans le changement de leur téléphone portable, ce qui implique un coût supplémentaire pour l'utilisateur

A noter que l'application n'est pas possible actuellement sur l'iPhone car **Google** bloque tout accès aux nouvelles technologies non issues de **Google** sur les iPhone. Cela contraint donc les utilisateurs à changer de téléphone portable pour avoir accès à l'application. C'est mon cas !

- **Auracast en utilisation collective** : il existe plusieurs bornes AURACAST, une seule permet de capter la BIM avec un récepteur, c'est la marque AMPETRONIC. La marque BETIR par exemple a des soucis avec les récepteurs. La marque STARKEY a des problèmes de connectivité identifiés. La marque RESOUND développe une application propre à chaque appareil auditif compatible avec un ANDROID. Cela va donc contraindre les ERP à investir dans une borne Auracast mais également dans des récepteurs pour permettre aux malentendants d'avoir accès au son AURACAST. Or, les ERP vont peut-être investir dans 3 voire 5 récepteurs maximum, ce qui signifie qu'au-delà de 5 malentendants qui pourront être équipés, les autres n'auront pas l'accessibilité attendue, ce qui peut être préjudiciable pour écouter un spectacle ou un film au cinéma par exemple.

Pour éviter cet écueil, il faudrait exiger de faire rentrer dans les textes de lois sur l'accessibilité la garantie d'avoir 10 récepteurs par tranche de 100 sièges d'une salle de spectacle ou de cinéma pour garantir l'inclusion des sourds et malentendants dans l'accès à la culture

100 % Santé : la gamme de produits qui rentre dans le 100 % santé concerne des appareils dont la technologie date de 4 à 5 ans. Il est donc clair que le dispositif AURACAST, ne fera pas partie de la gamme 100 % Santé.

En conclusion : un dispositif innovant comme le Bluetooth 5.3 qui offre une fiabilité avec une meilleure qualité audio et une diminution de la latence, mais dont les coûts annexes sont à la charge de l'utilisateur, peut représenter un critère discriminatoire :

- Pour les personnes à faible revenu qui n'auront pas les moyens de s'offrir un nouveau téléphone de la marque Samsung à moins de 600€, voire davantage pour un iPhone lorsque Google permettra l'application sur ses smartphones
- Pour les personnes avec des surdités sévères et profondes qui risquent de ne plus pouvoir utiliser la boucle magnétique si la borne Auracast choisie par l'ERP, ne permet pas de capter la BIM sur le récepteur. Elle se retrouveront donc sans solution d'accessibilité dans l'attente de la généralisation AURACAST sur les appareils auditifs et implants cochléaires
- Auracast n'entrera pas dans le 100 % santé, ce qui implique que le remboursement par la CPAM et les mutuelles ne se fera que sur la base des appareils de classe 1, le solde sera donc à la charge de l'utilisateur, ce qui compromet l'esprit de la loi 100 % santé et pénalise les usagers qui ont besoin d'appareils puissants pour compenser leur déficience auditive

Par ailleurs, à l'époque du développement durable, ne pousse-t-on pas à la surconsommation en rendant prématurément obsolète les appareils auditifs et implants pour répondre favorablement aux fabricants qui restent des commerçants avec le désir de réaliser des marges bénéficiaires importantes sur leurs produits ?

Enfin, tout malentendant doit-il devenir ingénieur du son pour s'équiper d'appareils auditifs face à des audioprothésistes qui ne prennent pas le temps de leur expliquer les fonctionnalités de leurs appareils ?

L'information sur Auracast précise que ce dispositif sera en direction du grand public, notamment les jeunes particulièrement adeptes de musique via les écouteurs déportés. Comment les besoins d'accessibilité pour les 7 millions de malentendants seront-ils préservés face aux milliards de consommateurs qui représentent une manne financière bien plus intéressante ?

3. TEMOIGNAGES

Jeanne GUIGO, 83 ans : bi-implantée, surdité totale

J'ai deux implants cochléaires de marque Médel. Les deux sont activés par des processeurs Sonnet 2 : l'un depuis mai 2020, l'autre depuis mai 2024.

Ils permettent en principe d'accéder au Bluetooth. Mais en pratique je ne le peux pas. En effet j'ai eu le boîtier Audiolink faisant office d'interface pour bénéficier de ce Bluetooth mais quand je l'utilise j'ai très vite l'avertissement de décharge des piles ou batterie même si je viens de la changer. Il est également possible de bénéficier du Bluetooth via un boîtier particulier. J'en ai pour le processeur le plus récent et ai essayé de m'en servir. Il faut pour cela avoir un Smartphone avec Android 10, d'un prix dépassant 500 euros ou un iPhone. Cela m'oblige à changer de Smartphone car celui que j'ai est équipé d'Android 9.

Nelly SEBTI, 63 ans : implantée à l'oreille gauche et appareillée à l'oreille droite, surdité profonde

Mon implant MEDEL date de février 2021, c'est un SONNET 2 : le Bluetooth n'est pas activé, il faudrait que j'achète un boîtier AUDIOLINK (200 €) qui n'était pas fourni avec les implants antérieurs à mars 2021

Mon implant et ma prothèse auditive sont équipés de BIM, ce qui me donne une accessibilité en stéréo. Pourquoi changer un implant qui fonctionne bien, le précédent fonctionne toujours et je l'ai gardé pendant 16 ans !

Si je change d'implant aujourd'hui, j'aurai l'audiolink me permettant d'avoir le Bluetooth mais c'est encore trop tôt pour avoir l'Auracast. Que faire ?

Si je change la prothèse auditive aujourd'hui, je ne suis pas certaine de pouvoir avoir une prothèse avec la BIM puisque les fabricants ne l'intègrent plus dans les prothèses nouvelles générations. Il y a 2 ans, j'ai fait tomber mon portable dans les toilettes, il ne fonctionnait plus, j'ai dû le changer. En plus du nouvel iPhone, j'ai dû acheter un adaptateur spécifique car ce téléphone ne disposait plus du branchement pour la prise jack de ma boucle magnétique me permettant ainsi de téléphoner avec accessibilité avec mes proches. Aujourd'hui, l'iPhone ne peut pas recevoir l'Auracast car Google en bloque l'accès. Devrais-je à nouveau changer de téléphone pour avoir un Samsung compatible Auracast ?

Comment ne pas se sentir otage de fabricants qui n'ont cessé de nous vendre des accessoires alors que la BIM était le seul dispositif répondant aux exigences de la loi du 11 Février 2005 ?

Le 2 juillet 2025, Nelly SEBTI, Présidente Oreille et Vie

ACCESSIBILITE « FRANCE.TV »

France Télévisions renforce l'accessibilité de son offre auprès des personnes sourdes et malentendantes

Voici le communiqué de presse de « France.tv » du 22 juillet 2025 :

« Engagé auprès du CNC PH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) en faveur de la visibilité des personnes en situation de handicap et l'accessibilité de ses offres, France Télévisions renforce le sous-titrage de Franceinfo canal 16 et de ses antennes régionales.

Le groupe public poursuit l'élargissement de l'accessibilité de ses offres auprès des personnes sourdes et malentendantes avec de nouveaux développements inédits mis en place prochainement :

- **Sous-titrage intégral de Franceinfo canal 16 sur la TNT et les box FAI** : Après avoir développé sur la plateforme et l'application **france.tv** ainsi que sur l'application **Franceinfo** le sous-titrage automatique de la chaîne d'information en continu, France Télévisions proposera d'ici quelques semaines le sous-titrage intégral de Franceinfo sur la TNT et les box FAI.
- **Sous-titrage intégral des éditions d'information d'Ici Paris Île-de-France (ici 12/13 et ici 19/20)** : Pour la première fois, une offre régionale d'information de France Télévisions sera accessible quotidiennement pour les personnes sourdes ou malentendantes avec un sous-titrage semi-automatique. Ce développement, très attendu de la part des acteurs associatifs, verra le jour dans les prochains mois. En phase de test, il pourra à terme être déployé sur d'autres antennes régionales.
- **Sous-titrage de quatre débats sur les antennes régionales** : A l'occasion des prochaines élections municipales, quatre antennes régionales expérimenteront chacune le sous-titrage semi-automatique lors d'un débat électoral qu'elles organiseront. »

Cette annonce représente une avancée concrète sur l'accessibilité du service public audiovisuel, les associations de malentendants s'en réjouissent même si la demande pour une généralisation rapide du sous-titrage à la télévision reste entière.

Voici le message transmis par l'ARDDS (Association De Réadaptation et Défense Des Devenus Sourds » à la suite de ce communiqué :



ASSOCIATION DE RÉADAPTATION ET DÉFENSE DES DEVENUS SOURDS
ARDDS – Malentendants

Une meilleure accessibilité à la télévision : France Télévision s'engage davantage, l'ARDDS applaudit !!!

L'ARDDS, Association nationale pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds et malentendants, se réjouit des annonces du 22 juillet dernier pour permettre aux personnes malentendantes et sourdes de bénéficier d'un élargissement de l'offre de sous-titrage télévisuel.

Qui ne pourrait pas se réjouir d'une accessibilité intégrale sur le canal de France Info (canal 16 – TNT et par le biais des box) pour les éditions d'Ici Paris Ile-de-France, Ici 12/13h et Ici 19/20h, offre régionale d'information ?

Qui ne pourrait pas se réjouir des expérimentations à venir localement et, enfin, des débats sous-titrés organisés par les régions, en vue des prochaines élections municipales, sur quatre chaînes régionales ? Tout cela va dans le bon sens !!

Du coup, l'ARDDS forme le vœu et continuera son action pour que l'on ne s'arrête pas en si bon chemin, en particulier, pour faire en sorte que toutes chaînes puissent nous être accessibles !! Il semble anormal que des chaînes d'information continue permettent une accessibilité totale et que d'autres ne le fassent pas...sous prétexte d'une impossibilité technique !

Nous, malentendants et sourds, ne le sommes pas par intermittence ni à la carte !

Nous demandons avec force une généralisation rapide du sous-titrage à la télévision facilité, aujourd'hui, par l'intelligence artificielle, simplement pour remédier à une situation d'inégalité sociale vis-à-vis de nos compatriotes. Il y a là un enjeu d'égalité démocratique ! L'ARDDS sera attentive et jouera pleinement son rôle associatif pour la faire respecter !!!

L'ARDDS s'est engagée depuis de longues années auprès de l'ARCOM en lui fournissant une expertise, des enquêtes de terrain réalisées auprès de ses membres. L'ARDDS souligne son volontarisme pour nous permettre une plus grande égalité dans les conditions réglementaires actuelles qu'il faudrait d'ailleurs sûrement faire évoluer... Elle salue aussi l'Agence pour son engagement à nos côtés !!!

ACTIVITES ADHERENTS

Randonnée contée en mai

Le dimanche 18 mai 2025, une vingtaine d'adhérents s'est réunie pour une randonnée contée à Arzon, balade au grand air, sous un ciel ensoleillé. Le rendez-vous était fixé à midi près du port du Crouesty, où nous avons retrouvé également les quatre conteurs accompagnés d'une accordéoniste et d'une chanteuse. Nous avons démarré la journée par un pique-nique convivial près du port, où les participants, heureux de se retrouver, ont pu



discuter, partager quelques gourmandises, tout en profitant d'un soleil déjà chaud.

Ce moment de détente a été enrichi par quelques airs d'accordéon et par des contes qui ont instauré une ambiance joyeuse, vivante et poétique pour l'après-midi.

Nous avons ensuite entamé notre randonnée en longeant le port du Crouesty pour retrouver le sentier du littoral que nous avons suivi avec un panorama exceptionnel sur la mer, la baie de Quiberon et l'entrée du golfe du Morbihan.

La marche a été ponctuée de quatre arrêts pour écouter les histoires racontées par nos quatre conteurs, dont les récits



renouvelés nous transportent chaque année dans un univers mêlant nature, légendes et imagination. Une chanteuse est venue enrichir certains contes avec des morceaux chantés en breton, apportant une dimension sensible et musicale à l'ensemble.

Grâce à notre système d'émetteurs-récepteurs, tous les participants ont pu suivre les interventions dans de bonnes conditions

d'écoute. Cette accessibilité, indispensable pour la grande majorité d'entre nous, contribue au succès de cette sortie.

Trois participants, ne pouvant effectuer qu'une partie du parcours, ont néanmoins pu profiter de plusieurs contes.



Nous nous sommes tous retrouvés en fin de journée pour un pot commun, un moment chaleureux d'échange et de détente bien mérité. Les conteurs, certains avec nous depuis plusieurs années, ont confié leur plaisir à participer à ces rencontres empreintes de bonne humeur et de convivialité.

Ce fut une journée riche en émotions, en partages et en découvertes, que nous serons heureux de renouveler l'année prochaine.



Si vous aimez randonner et si vous avez des suggestions pour de belles balades, n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous manquons de volontaires pour organiser !

WEEK-END INTER ASSOCIATIONS A BREST

Six membres de l'association ont participé à un week-end interassociatif entre malentendants, organisé cette année par Surd'iroise à Brest, du 13 au 15 juin 2025. Nous étions une cinquantaine de personnes réunies dans un esprit de convivialité, dans une ambiance chaleureuse et bienveillante. De nombreux participants se connaissant déjà depuis plusieurs années, que ce soit par les week-ends, diverses réunions ou groupes de travail, tous étaient heureux de se retrouver et d'accueillir les nouveaux venus !



Dès le vendredi, nous avons été accueillis par le groupe de chant de Surd'iroise, composé d'une douzaine de malentendants, qui a entraîné une partie de l'assistance dans leurs chants. Le samedi, nous avons visité Brest, les Ateliers des Capucins, et emprunté le téléphérique qui relie les deux rives de la Penfeld avec une vue imprenable sur Brest et sa rade. L'après-midi a été consacrée à une visite en autocar de la côte nord, avec des arrêts à la Pointe du Minou, la Pointe Saint-Mathieu et le port de Lanildut.

La soirée s'est poursuivie par une conférence sur le thème de la confiance en soi, animée par le philosophe Yan Marchand. L'accessibilité était assurée par une boucle magnétique dans la salle et par un système émetteur-récepteur avec colliers magnétiques ou casques pour les visites.

Le dimanche matin était plus sportif, avec trois activités au choix : une marche le long du littoral, une sortie en bateau avec Handivoile ou une initiation à la longe-côte.



Après le repas et avant de nous quitter, nous avons également bénéficié d'une présentation d'Auracast par Axe Audio, qui a apporté des éclaircissements sur ce futur système d'accessibilité basé sur le Bluetooth, et qui devrait se développer dans les années à venir.

Chacun a pu rencontrer et échanger avec les autres participants, ce qui a été très enrichissant et revigorant.

Pour 2026, la prochaine édition pourrait se tenir dans le Calvados ou la Manche.



VISITE MUSEE DE VANNES EN JUIN

Samedi 28 juin 2025, à l'issue de notre Conseil d'Administration, exceptionnellement organisé à Vannes pour cette occasion, 10 administrateurs ont partagé un pique-nique convivial dans un parc proche de la Maison des Associations, avant de se rendre au musée de la Cohue pour une visite accessible de l'exposition Les dessous des musées.

En effet, à la suite de diverses actions menées avec le Musée, à leur demande en début d'année, certains adhérents de Vannes ont vérifié leur matériel d'accessibilité, qui s'est avéré incomplet. Depuis lors, le Musée a acquis des colliers magnétiques pour leurs récepteurs, matériel que nous avons testé lors de cette visite, avec satisfaction malgré quelques grésillements plus ou moins importants.



Cette exposition, ludique, pédagogique et interactive, s'adresse à tous les publics. Elle met en lumière les coulisses du musée des beaux-arts et du musée d'histoire et d'archéologie (actuellement fermé pour rénovation), en valorisant le travail souvent méconnu des équipes muséales et en présentant l'avancement des projets en cours.

La visite a également été l'occasion d'explorer l'espace dédié à Geneviève Asse, peintre disparue en 2021. Le premier étage du musée présente une sélection de ses œuvres, issues d'une importante donation, rendant hommage à cette artiste de renom originaire de Vannes.

AGENDA

Date	Objet	Lieu
6 septembre 2025	Forum des Associations	Lorient Vannes
19 septembre 2025	Formation technique pour quelques membres CA	St Brieuc
28 septembre 2025	Réunion Surdibreizh	St Brieuc
18 octobre 2025	Conseil d'Administration	Lorient
Novembre/décembre	Café-rencontre, date à déterminer	Vannes

Pensez à consulter :

le site Internet de l'association : <http://www.oreilleetvie.org>

la page Facebook : <https://www.facebook.com/OreilleEtVie/>

Oreille et Vie, Association des Malentendants et Devenus Sourds du Morbihan,

Membre du Bucodes SurdiFrance

Maison des Associations, Boîte n° 62

5 Place Louis Bonneaud, 56100 LORIENT

Tél/fax 02 97 64 30 11 ; oreille-et-vie@wanadoo.fr; Site Internet : <http://www.oreilleetvie.org>

Permanences

A Lorient le mardi de 16 h à 18 h et le jeudi de 10 h à 12 h

Salle à préciser, sur rendez-vous actuellement

A Vannes, le 1^{er} jeudi du mois à la Maison des Associations de 17 à 18h, le 2^{ème} jeudi du mois à l'hôpital de 17 à 18h (hors vacances scolaires)